

En mil huit cent soixante-neuf, lors du concile du Vatican, il fit un second voyage en Europe, revint avec plaisir, à Rome, ses anciens confrères du séminaire devenus évêques et eut l'honneur d'avoir des relations intimes avec l'illustre évêque de Poitiers, Mgr. Pie. Etant allé en Belgique, il admira la méthode de l'articulation en usage dans les établissements de sourds-muets de ce pays et revint avec l'idée de l'établir à Montréal. Déjà nous pouvons apprécier les heureux résultats de cette sublime institution enfantée par la charité catholique.

Faisons maintenant en quelques lignes le portrait du futur évêque de Montréal. Mgr. Fabre est de taille un peu au-dessous de la moyenne, mais solide; il a de l'embonpoint, de l'aisance et de la distinction dans le maintien, de la grâce dans tous ses mouvements. Sa physiologie est douce, affable, vive et presque toujours souriante, aucune aspérité, rien de triste ou d'anguleux dans son extérieur qui respire le bonheur et inspire la confiance et les sympathies. La tête forte et le front découvert porteront bien la mitre.

Il y a dans tout ce qu'il fait, dans sa manière de parler et d'offrir un heureux mélange de simplicité, d'élégance, de dignité et un cachet de bonne éducation qui sient admirablement à un évêque. Il est né prêtre et gentilhomme.

C'est le lieu de dire qu'il a une mémoire remarquable, une grande rapidité de pensée servie par une facilité de parole que tout le monde connaît. Son discours est un jet continu qu'entrelient une source intarissable; il n'a pas la peine de chercher la phrase, elle lui arrive toute faite, toute habillée. Il n'est jamais pris au dépourvu et ne pourra, lorsque, en sa qualité d'évêque, il sera appelé à parler dans maintes circonstances, alléguer le défaut de préparation, car il est toujours prêt. Il excelle à tirer parti de l'idée du moment, à appliquer un texte ou un précepte à la fête, à la circonstance du jour. Il saisit une question au vol, en voit immédiatement les côtés les plus saillants, les points essentiels, et dit clairement ce qu'il a vu si rapidement.

Sa prédication sans être véhémement est fort goûtée, elle plaît et persuade et se met à la portée de tout le monde, elle avait d'avance l'onction épiscopale, le caractère de dignité et de noble simplicité qui convient aux paroles d'un évêque. On aimera encore mieux l'éloquence de l'évêque que celle du prêtre.

Ajoutons que si l'avènement de M. le chanoine Fabre à l'épiscopat, est salué avec joie par tous les catholiques de ce diocèse, c'est qu'à la fermeté des principes et à la solidité des doctrines, le nouvel évêque joint un esprit de paix et de conciliation, une bienveillance et une connaissance du monde qui seront d'une grande utilité dans les circonstances actuelles. Rome vient de manifester le désir que les esprits rentrent dans la voie de l'apaisement et de l'union. L'épiscopat de Mgr. Fabre va donc commencer sous d'heureux auspices au milieu des réjouissances de tous les hommes de bonne volonté, sous la direction et le regard du saint évêque qui depuis trente ans illustre le siège épiscopal de Montréal.

Mgr. Fabre n'aura qu'à marcher sur les traces de son vénérable prédécesseur à continuer la chaîne de ses bonnes œuvres.

L. O. DAVID.

P. S.—Mgr. Fabre est frère de Lady Cartier, de MM. Hector Fabre, de *L'Érèment*, et Gustave Fabre, marchand de cette ville et de demoiselle Hectorine Fabre qui est aussi aimable que pieuse.

Nous devons à M. J. A. Gravel, oncle de Mgr. Fabre, quelques-uns de nos renseignements.

L. O. D.

CÀ ET LÀ.

INDUSTRIE.

Un bon moyen pour la population de promouvoir l'industrie est d'encourager dans leur commerce les marchands qui s'en occupent, qui mettent des capitaux dans l'établissement des manufactures, de leur manifester de toutes manières des sympathies et de la confiance. En protégeant les gens entrepreneurs qui comprennent les besoins du pays et travaillent à donner du travail au peuple, on se protège soi-même. C'est en leur faisant gagner plus d'argent dans leur commerce qu'on leur donnera les moyens d'en mettre dans l'industrie. Notre intérêt est de les enrichir, puisqu'en faisant leur fortune ils font celle du pays.

M. Jetté a introduit un bill pour incorporer la *Banque du Canada*. Capital: \$1,000,000 divisé en 1,000 actions de \$100 chacune; bureau principal, Montréal;—Directeurs provisoires: MM. Claude Melançon, Louis Tourville, Joël Leduc, Louis Monat, E. A. G. Hébert, L. O. Turgeon, A. S. Hamelin, Charles Hébert, Jos. Hudon G. R. Fabre, J. A. Gravel et C. Gravel, tous marchands. La Banque entrera en opération dès que \$500,000 auront été souscrites et \$100,000 versés.

ROME A PARLÉ.

Nous invitons nos lecteurs à lire attentivement les documents qui suivent:

Archevêché de Québec,
13 avril 1873.

M. le Rédacteur,

Je vous envoie avec prière de la publier, une lettre de Son Eminence le cardinal Barnabo, au sujet des luttes déplorables qui ont eu lieu entre les catholiques de cette province par le moyen de journaux et de pamphlets. Je m'abstiens de tout commentaire, parce que ce document est assez clair par lui-même.

Mon plaidoyer sur ce sujet, devant la Propagande, a été fort court. J'ai déposé un certain nombre de ces pamphlets et de feuilles du *Nouveau-Monde* et du *Franc-Parleur*, et j'ai demandé ce qu'il faut penser d'un genre de polémique contre lequel j'avais protesté en vain depuis longtemps.

La sacrée congrégation a ordonné d'adresser directement à chacun des évêques de la Province, une lettre semblable à celle que j'ai reçue. Je la publie pour que l'on connaisse partout, dans le diocèse, quelles sont les intentions du Saint Siège.

J'ai la confiance que, soit dans vos articles éditoriaux, soit dans les correspondances que vous admettez, vous vous ferez un devoir de suivre les règles pleines de sagesse et de charité qui vous sont tracées.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, on manque de les observer à votre égard, ne vous croyez pas pour cela en droit de les violer vous-mêmes. Les meilleures causes n'ont pas de plus dangereux ennemis que ces prétendus amis qu'un zèle aveugle entraîne au-delà des justes bornes.

Sachez posséder votre âme dans la patience, comme dit Notre-Seigneur. Laissez tranquillement s'épuiser les fureurs d'un adversaire qui veut suppléer aux arguments par le persiflage, l'injure ou la calomnie. Le bon sens public en fera justice tôt ou tard. Le coupable lui-même, devenu plus calme et averti par sa conscience, rougira de ces excès, et s'il lui reste quelque sentiment d'honneur et de religion, il s'efforcera de les réparer. De cette manière, tout rentrera dans l'ordre et vous sortirez de ces luttes avec la conscience d'avoir évité, sinon toutes les erreurs auxquelles est sujette la pauvre humanité, du moins les excès que rien ne saurait justifier.

Agrées, monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

LETTRE

de Son Eminence le Cardinal Barnabo, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Monseigneur E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il est arrivé à la connaissance de la Sacrée Congrégation de la Propagande, que le Canada et surtout la Province Ecclésiastique de Québec, voit, depuis quelques temps, des querelles d'opinions fréquemment soulevées et poursuivies dans des journaux et des pamphlets, et que les auteurs de ces écrits, abondant chacun dans son propre sens, ne s'épargnent pas les injures réciproques, et ne craignent pas de censurer et d'accabler d'outrages les personnes qui ne partagent pas leurs opinions, et même quelques fois ceux que revêt l'éclat de la dignité épiscopale. Je n'ai pas manqué de faire connaître ces désordres aux Eminentissimes Pères de cette Congrégation, auxquels est confié l'examen des affaires de la susdite province ecclésiastique.

Connaissant bien que de tels excès ne peuvent avoir lieu sans un grand scandale des fidèles, et sans provoquer le mépris des hérétiques, qui se réjouissent grandement des luttes entre les catholiques, ces mêmes Pères ont ordonné de presser fortement et de conjurer dans le Seigneur tous et chacun des prélats de la susdite province ecclésiastique, d'employer tous leurs efforts à bannir les querelles de ce genre des journaux et des pamphlets rédigés par des catholiques; de sévir contre ceux qui se rendront coupables en cette matière; et, au besoin d'interdire aux fidèles la lecture de ces journaux. De plus, les Eminentissimes Pères cités plus haut, remplis de douleur à la vue de ces divisions et de cette rivalité des esprits, qui se sont récemment manifestées dans la Province de Québec, au préjudice de la paix et de la charité chrétiennes, ont commandé d'engager fortement les évêques de cette province à faire tous leurs efforts pour assurer l'unité d'esprit dans les liens de la paix, par la cessation complètes de ces disputes. En communiquant ces instructions à Votre Grandeur, je ne doute nullement qu'elle ne veuille se conformer, quant à ce qui la regarde, aux ordres et aux prières de la Sacrée Congrégation. Je prie Dieu qu'il vous conserve longtemps sain et sauf.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 23e jour de mars 1873.

Je suis de Votre Grandeur,
le frère très-dévoté,

(Signé,) { AL. CARD. BARNABO, Pfr.
JEAN SIMONI, Secrétaire.

Comme des documents qui précèdent on pouvait conclure que le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* étaient spécialement atteints par la condamnation de la Sacrée Propagande, Mgr. de Montréal a publié, vendredi dernier, dans le *Nouveau-Monde*, une lettre adressée à l'archevêque de Québec, dans laquelle Sa Grandeur émet l'opinion qu'il serait injuste de faire croire que le décret pontifical s'adresse particulièrement à ces deux journaux.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier cette lettre, mais les extraits suivants en renferment la substance:

« En examinant attentivement la lettre de V. G., on demeure convaincu qu'Elle a voulu signaler le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*, comme les seuls coupables, les seuls qui méritaient d'être écrasés sous le poids de l'autorité Pontificale. Elle fait donc dire à ce document ce qu'il ne dit pas; et par conséquent Elle le commente, pour qu'il puisse s'interpréter dans un sens qui ne lui est pas propre et naturel.

« Votre Grandeur déclare qu'Elle a dénoncé le *Nouveau-*

Monde et le *Franc-Parleur*, mais que son plaidoyer à ce sujet, devant la Propagande, a été fort court.

« J'en ai été informé dans le temps; et je me suis fait alors un devoir de demander que l'on examinât ces journaux, avec toute la sévérité requise, en protestant que si l'on y découvrait quelque chose de contraire aux principes de la sainte doctrine et aux saintes règles de la charité et de la justice, tout serait réparé publiquement et dans le plus petit détail.

« Cette demande est restée sans réponse; et malgré cette protestation de bon vouloir qui devait, ce semble, appuyer l'accusation portée contre ces journaux, on n'en fait aucune mention dans ce document apostolique. C'est donc qu'on a pas eu l'intention de les censurer plus que les autres. Cet exposé que fait Votre Grandeur est donc de nature à induire en erreur ceux qui n'ont pas été à même de suivre le court plaidoyer de V. G. devant la Propagande.

« Je ferai maintenant observer à Votre Grandeur que si c'était votre droit, ce que je ne conteste pas, de dénoncer ces deux journaux, qui se publient dans la province, mais dans une ville étrangère à celle de Québec, ce devrait être un devoir pour Elle d'en dénoncer d'autres qui se publient aussi, dans cette province, et même dans la ville métropolitaine, lesquels se sont rendus coupables d'excès bien condamnables, soit en professant des doctrines malsonnantes, pour ne rien dire de plus, soit en adressant de grossières injures à des évêques et à des prêtres qui avaient bien, eux aussi, un droit légitime à leur réputation.

« On a donc lieu d'être surpris, monseigneur, que travaillant à rétablir et à faire régner la paix et la concorde dans sa Province, ce que tout le monde désire et demande, Elle n'a pas jugé à propos de signaler à l'attention de la S. C. de Propagande ceux qui se trouveraient être les principaux auteurs de ces tristes divisions, au jugement même d'un des savants cardinaux de la Propagande, qui a reconnu que, relativement aux journaux, la provocation est venue de Québec, mais que les réponses de Montréal avaient été trop amères.

« Il est donc à regretter que Votre Grandeur, puisqu'Elle voulait désigner nommément des coupables à la S. Congrégation, n'en ait pu découvrir d'autres, dans toute sa province, que le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* »

Mgr. de Montréal exprime aussi l'opinion que l'archevêque de Québec aurait dû attendre la réunion du prochain Concile provincial, pour aviser avec ses suffragants aux meilleurs moyens à prendre pour la publication du décret pontifical.

CONCLUSION.

Pour nous, nous ne voyons qu'une chose dans la lettre de la Sacrée Propagande, c'est que Rome désapprouve les querelles religieuses qui ont déchiré les catholiques de ce pays depuis deux ans et confirmé la position prise par ceux qui n'ont cessé de proclamer ces luttes intempêtes. Nos lecteurs savent que nous n'avons jamais voulu nous prononcer sur le mérite des questions débattues par nos confrères, et que toujours nous nous sommes bornés à nier l'opportunité et l'utilité de pareilles discussions.

Plusieurs de ces questions pouvaient être discutées sans doute avec utilité, car il est certain qu'il y avait des idées à réformer dans ce pays, et le *Nouveau-Monde* sous ce rapport a fait du bien, car il a traité ces questions avec un talent incontestable; mais il est venu un moment où la discussion, en tombant dans la sphère tourmentée des luttes politiques, ne pouvait que produire du mal. Nous nous contentâmes alors de jeter de l'eau froide de temps en temps sur l'ardeur des combattants et de faire quelques plaisanteries qui nous attirèrent de vertes sermones.

Nous fûmes surtout repréhensibles parce que nous avions osé dire qu'au lieu de se déchirer dans des luttes dangereuses on ferait bien mieux de s'entendre pour trouver les moyens de garder notre population et de lui apprendre à développer les ressources du pays. On nous accusa presque d'hérésie. Eh bien! nous n'étions pas si coupables, puisque Rome elle-même déclare qu'il faut bannir ces querelles des journaux catholiques.

Nous priens aussi ceux qui nous ont réprimandés, parce que nous avions jugé à propos de plaisanter au sujet de la guerre qu'on faisait à M. le Supérieur Raymond, de se rétracter puisque la lecture de ce prêtre éminent a été approuvée.

On nous pardonnera de nous réjouir en voyant approuver la position indépendante que nous avions prise et les idées que nous avions exprimées pendant deux ans au sujet des querelles religieuses. Il faut avouer que de tous ceux qui ont écrit sur ces questions c'est bien nous qui avons le plus de droits d'être satisfaits de la décision de Rome.

Ayant exprimé ces sentiments de satisfaction ou d'amour-propre, si l'on veut, nous rentrons dans la neutralité, le silence le plus absolu, conformément aux vœux de Rome.

L. O. D.

Le Liquide Rhumatique de Jacobs guérit les piqûres d'Insectes.

Un numéro récent du *St. John Morning News* conclut ainsi un long article faisant l'éloge du sirop composé d'Hypophosphate de Fellows: « M. Fellows mérite certainement beaucoup de considération pour son esprit d'entreprise en mettant à exécution sa précieuse découverte avec tant de succès, et la présence de semblables gentilshommes dans n'importe quelle société est un fait dont cette société devrait se féliciter »

Le *St. John Telegraph and Journal* dit: « L'invention de l'Hypophosphate de Fellows est devenue l'une des industries précieuses du pays, unique dans son genre et un honneur pour toute la Puissance du Canada »